



Association
des communes
du Haut-Lac

Mise au concours

L'Association des communes du Haut-Lac (ACHL), pour ses écoles, met au concours pour l'année scolaire 2021-2022 :

Ecoles primaires du Haut-Lac :

- Des périodes d'enseignement dans les degrés 1H à 8H
- Des périodes d'enseignement spécialisé
- Des périodes d'enseignement en activités créatrices et manuelles

Cycle d'orientation du Haut-Lac :

- Des périodes d'enseignement en allemand, anglais, français et sciences
- Des périodes d'enseignement spécialisé
- Des périodes d'enseignement en activités créatrices et manuelles

Entrée en fonction : au début de l'année scolaire 2021-2022

Titres et conditions d'engagement : selon les dispositions légales en vigueur

Pour tout renseignement complémentaire, la direction des Ecoles du Haut-Lac (024 482 22 00) se tient volontiers à votre disposition.

Les offres de services, avec curriculum vitae, photo, références, extrait du casier judiciaire récent (validité inférieure à six mois), copies des titres et diplômes, sont à adresser à l'Association des communes du Haut-Lac, case postale 10, 1896 Vouvry, jusqu'au 22 mars 2021 (date du timbre postal).

Port-Valais, le 1^{er} mars 2021